



Convention annuelle relative au soutien économique du Pays Cœur d'Hérault à l'action "Prix de la TPE" 2017

Entre :

La CCI de Montpellier,

Adresse : Bâtiment CCI Entreprises – Zone Aéroportuaire Montpellier Méditerranée –
CS 90066 – 34137 MAUGUIO CEDEX

Représentée par son Président, Monsieur André DELJARRY

Et :

Sydel du Pays Cœur d'Hérault

18, avenue Raymond Lacombe - 34800 CLERMONT L'HERAULT

Représentée par son Président, Monsieur Louis VILLARET

En vertu de la Délibération n° du Comité syndical du

Il a été convenu ce qui suit :



Né en Cœur d'Hérault et co-fondé par la Maison des Entreprises (aujourd'hui l'agence de développement économique du SYDEL Pays Cœur d'Hérault) et le CCREM en 2003, le Prix de la TPE valorise et met à l'honneur les très petites entreprises du territoire Cœur d'Hérault à l'échelle du Département de l'Hérault, et du Gard.

Sa renommée, son impact à l'échelle des différents territoires couverts et le partenariat qu'il mobilise font de lui un évènement économique incontournable.

Porté administrativement et financièrement par la Maison des entreprises jusqu'à son intégration comme Agence de développement économique au sein du SYDEL Pays Cœur d'Hérault, il a été ensuite délégué à son co-fondateur, le CCREM, et depuis 2014, par la CCI-LR qui en délègue la gestion à la CCI de Montpellier.

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet d'organiser le partenariat entre **La CCI de Montpellier**, et **le Sydel du Pays Cœur d'Hérault** dans le cadre de la gouvernance et du financement de l'action "Prix de la Très Petite Entreprise" ("Prix de la TPE"), organisée pour sa quinzième édition en 2017.

ARTICLE 2 : Organismes

Le Prix de la TPE 2017 est co-organisé par :

- ⇒ **La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, dont le siège est établi Bâtiment CCI Entreprises – Zone Aéroportuaire Montpellier Méditerranée – CS 90066 – 34137 Mauguio cedex,**
- ⇒ **Le Sydel du Pays Cœur d'Hérault 18, avenue Raymond Lacombe - 34 800 Clermont l'Hérault qui regroupe :**
 - la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault dont le siège est établi BP 15 - 2 parc d'activités de Camalcé - 34150 GIGNAC
 - La Communauté de Communes du Clermontais dont le siège est établi 20 Avenue Raymond Lacombe, 34800 CLERMONT L'HERAULT
 - La Communauté de Communes Lodévois&Larzac dont le siège est établi 1, place Francis Morand, 34700 LODEVE
- ⇒ **LE CLUB POUR LA CROISSANCE ET LA REUSSITE DES ENTREPRISES DE LA MEDITERRANEE (CCREM) Sis, 32, Grand Rue Jean Moulin, 34944 MONTPELLIER cedex 9**
- ⇒ **La Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard**
- ⇒ La Communauté de Communes du Pays de Lunel dont le siège est établi 480 avenue des Abrivados, 34403 LUNEL Cedex
- ⇒ L'association **des Femmes Chefs d'Entreprise du Gard et de l'Hérault** dont le siège de chaque délégation est établi à :
 - FCE Gard, IMPERATOR Quai de la Fontaine 30000 NIMES
 - FCE Hérault 15, rue du palais des Guilhem 34000 MONTPELLIER
- ⇒ **Jeune Chambre économique (JCE)** de 121 avenue de BOIRARGUES 34000 MONTPELLIER
- ⇒ **L'Hérault Juridique et Economique** dont le siège est établi 2, quai du Verdanson - 34090 MONTPELLIER

ARTICLE 3 : Objectifs du Prix de la TPE

Le Prix de la TPE a pour objectif de valoriser la Très Petite Entreprise dans la structure économique locale et régionale, lui redonner une place d'honneur et d'encourager l'initiative.

ARTICLE 4 : Pilotage du Prix de la TPE

La CCI OCCITANIE est le support administratif et financier du Prix et la CCI HERAULT le support opérationnel de l'action.

La gouvernance du Prix s'opère à deux niveaux :

Le comité de direction.

Il réunit la CCI HERAULT, les 2 co-fondateurs du Prix (Le SYDEL Pays Cœur d'Hérault à travers son agence de développement économique et le CCREM) et deux réseaux d'entreprise (le réseau des Femmes Chefs d'Entreprise et la Jeune Chambre Economique). Il est chargé de l'élaboration du projet et de sa faisabilité financière et opérationnelle et de son bon déroulement.

Le comité d'organisation

Il réunit l'ensemble des organisateurs

Il est chargé de la mise en œuvre du prix et de son organisation territoriale ; Il se réunit en moyenne 1 fois par mois

Le comité de pilotage

Il réunit les organisateurs, les relais territoriaux, les financeurs et les sponsors du Prix
Il se réunit 1 à 2 fois par an. Il veille au lancement, valide le déroulement prévisionnel de l'action et réalise le bilan du Prix.

ARTICLE 5 : Calendrier, durée de la convention, renouvellement

Le Prix de la Très Petite Entreprise est organisé annuellement.
La quinzième édition est organisée du 01/01/2017 au 31/12/2017.
La présente convention est établie pour l'année 2017. Son terme est fixé au 31 décembre 2017.

ARTICLE 6 : Modalités de versement de la subvention

Le SYDEL Pays Cœur d'Hérault s'engage à verser une participation pour l'année 2017 de **3000 €** accordée à la CCI HERAULT en procédant selon les modalités suivantes :

Par virement à la signature de la convention accompagnée de la présentation de l'action et de son budget prévisionnel ;

La CCI s'engage à remettre le bilan qualitatif et financier

ARTICLE 7 : Références bancaires

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE : CCIT HERAULT

ADRESSE : 32 GRANDE RUE JEAN MOULIN
34944 MONTPELLIER CEDEX 9

DOMICILIATION : BPS MONTP. ENTREPRISE- 00353

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
16607	00251	48121851856	80

IBAN : FR76 1600 7032 5148 1210 5185 030
Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPPG

Ce relevé d'identité bancaire est à utiliser pour les opérations que vous seriez amenés à inscrire à mon compte ouvert à la BANQUE POPULAIRE DU SUD :

- virements, versements...

Son utilisation vous facilitera le bon enregistrement des opérations et évitera les retards ou erreurs d'imputation.

ORFÈVRE N° 07 203 534

RIB00001

Fait en trois exemplaires,

<p>A Mauguio,</p> <p>Le</p> <p>Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier,</p> <p>Le Président, André DELJARRY</p>	<p>A Clermont l'Hérault,</p> <p>Le</p> <p>Pour le Sydel Pays Cœur d'Hérault</p> <p>Le Président, Louis VILLARET</p>
---	---